

Edition de SAINT-POL

Ce qui change avec la fusion des services fiscaux et des trésoreries

Jacques Carré, directeur des services fiscaux du Pas-de-Calais et futur patron de la direction départementale des Finances publiques, fait le point sur la future administration fiscale unifiée.

> Qu'est-ce qui va changer pour les usagers ?

« Les services fiscaux et la trésorerie générale vont fusionner dans quelques jours pour faire place à la direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais. Concrètement, les usagers s'adresseront désormais à un guichet unique. Ils n'iront plus au centre des impôts pour leur déclaration et à la trésorerie générale pour les paiements. Dès le 1^{er} juillet 2010, les deux services fusionnés seront installés dans l'actuel centre des impôts, rue Diderot. On pourra y effectuer l'ensemble des opérations fiscales et y payer ses amendes. La trésorerie, rue des Trois-Visages, va fermer. »

> Quelles modifications pour les collectivités locales ?

« La trésorerie Arras-Municipale va rejoindre la trésorerie d'Arras-banlieue, rue du Crinçon, dans un immeuble en partie vacant depuis 2006. Pour autant, les deux centres ne fusionnent pas. Pour payer les cantines, les usagers se

rendront dans ce lieu unique. La réforme va aussi nous permettre d'améliorer les prestations pour collectivités locales. Nous allons les accompagner dans la mise en place de ce qui va remplacer la taxe professionnelle, dans l'amélioration de leur comptabilité. Nous allons désormais leur fournir des comptes consolidés. Nous les aidons aussi à dématérialiser les opérations de trésorerie. Par exemple, nous avons signé une convention avec le conseil général qui devrait leur faire économiser 100 000 feuilles de papier par an. Nous leur fournissons des logiciels pour créer des fichiers informatiques plutôt que des archives papier. D'ici fin 2010, nous espérons aussi pouvoir offrir au public des paiements par Internet pour tout ce qui concerne les cantines par exemple. »

> Quel est le coût de la réforme dans le Pas-de-Calais ?

« La réforme doit s'autofinancer. Nous avons des coûts d'aménagement dans nos bâtiments pour accueillir la fusion des services, mais nous nous séparons également de locaux dont nous n'aurons plus besoin. Nous ferons des économies de loyers et récupérerons le produit de la vente de certains immeubles. Du côté du personnel, la réforme ré-

pond à la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. »

> Vous avez rencontré le comité des usagers jeudi après-midi, que vouliez-vous leur dire ?

« Nous avons présenté le guichet fiscal unique. Nous avons aussi évoqué la taxe d'habitation. C'est l'impôt pour lequel nous recevons le plus de demande de remise gracieuse. Durant la rencontre, nous avons donné des indications pour l'intégrer plus facilement aux budgets des familles par la mensualisation. Dans le Pas-de-Calais, 75 % des contribuables sont mensualisés pour l'impôt sur le revenu, et seulement 25 % pour la taxe d'habitation. Nous voulions aussi faire un point sur les conditions dans lesquelles nous recevons le public. Nous avons amélioré l'accès des personnes à mobilité réduite. Nous nous engageons désormais à répondre dans les trente jours à une lettre. Nous avons un taux de succès de 95 % dans les réponses aux appels téléphoniques. Pour les personnes qui se déplacent, nous essayons de ne pas dépasser vingt minutes d'attente. Tout cela nous place dans les premiers rangs des départements pour la qualité de service. » ■ F. C.